



Egalité professionnelle femmes hommes

Nous attendons des actes !

La direction a proposé à la signature un nouvel accord sur l'égalité professionnelle femmes hommes. Le SNJ ne signera pas cet accord dans l'immédiat.

En 2014, la direction de France Télévisions propose de renouveler un accord sur l'égalité professionnelle. Le SNJ écrit alors : « belles paroles, actes odieux ». Nous pointons les propos sexistes sur nos antennes pendant les JO de Sochi ou à l'occasion de rencontres de football féminin ; nous rappelons les interventions des représentants du personnel au sujet des différences persistantes dans les rémunérations et des discriminations à l'embauche, en particulier dans l'encadrement technique ; nous constatons aussi l'éviction brutale d'une directrice des programmes de France 4.

En 2017, qu'est ce qui a changé ? Peu de choses. Ou alors en pire.

Cette fin d'année est marquée par la libération de la parole des femmes victimes de harcèlement sexuel au travail. Dans ce contexte, le SNJ déplore le silence assourdissant de la direction de France Télévisions à propos du harcèlement présumé de la part d'un ancien directeur de la rédaction de France 2. Pas un mot pour dire que la direction est vigilante. Pas la moindre annonce d'enquête interne. Pas le plus petit signe pour que la parole d'éventuelles victimes, autre que la journaliste qui a porté plainte, ne soit entendue. Pas la moindre information sur cette affaire non plus dans nos JT, à l'exception de Franceinfo, sur le web.

Bien sûr, l'égalité professionnelle semble avancer. Les visages féminins sont un peu plus nombreux à la présentation des JT ou des magazines. Dans l'encadrement, les écarts salariaux se réduisent. Même constat parmi les salariés nouvellement recrutés, dont la part dans les effectifs est en hausse. Mais pour l'immense majorité ? Dans les rédactions, les services techniques ou administratifs, les inégalités professionnelles sont toujours là.

Et puis, il y a tous ces dossiers suivis par le SNJ : des disparités salariales que la direction refuse de prendre en compte, des refus de mobilité ou d'aménagement du temps de travail pour tenir compte de la situation familiale. Il y a même pire : le non renouvellement des contrats de travail pour des consœurs CDD qui avaient soulevé un problème de déontologie auprès de leur hiérarchie.

Le SNJ tient à saluer l'engagement des négociateurs dans le travail préalable à la rédaction de cet accord sur l'égalité professionnelle. Mais à la lumière du précédent accord de 2014, qui n'a rien révolutionné, et en raison de l'inertie des directions « opérationnelles » sur cette question, il nous est impossible de signer ce texte dans l'immédiat. Nous exigeons d'abord des actes concrets de la part de la direction. L'égalité femmes-hommes ne doit plus être un simple affichage.

Paris, le 28 novembre 2017

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)